

FRAIS DE SEJOUR EN MATERNITE

FORFAITS CHAMBRE INDIVIDUELLE

Tarification en vigueur au 01/01/2024

Solo	Chambre individuelle + Coffre-fort	98€ /jour
Baby	Prestations du forfait Solo + Télévision, Wifi + Ouverture de la ligne téléphonique (<i>hors coût de communication</i>) + 1 album photo à créer en ligne (<i>en partenariat avec Cewe</i>) + 1 tote bag maternité (<i>sac en coton</i>)	110€ /jour
Family	Prestations du forfait Baby + 1 cape de bain bébé + Nuitées et petit déjeuner accompagnant durant tout le séjour + 1 trousse bien être (<i>Gel douche 33 ml ALGOTHERM - 1 shampoing 33ml ALGOTHERM - 1 lait corps 33 ml ALGOTHERM - 1 brosse à dent - 1 dentifrice 10g tube - 1 peigne neutre sous sachet - 4 cotons tiges sachet neutre - 1 paquet de mouchoirs x3 sous sachet neutre</i>)	130€ /jour
Premium	Grande chambre Prestations du forfait Family + Sèche-cheveux + Télévision grand écran + Un repas à la carte pour la maman et l'accompagnant (<i>entrée, plat, fromage, dessert, thé ou café</i>) + Coin de courtoisie (<i>café, thé, chocolat, eaux plates, eaux gazeuses</i>) + Pension complète pour l'accompagnant (<i>repas et nuit inclus – menus du jour</i>)	198€ /jour

- Les déjeuners et dîners de la maman sont compris dans les forfaits.
- Pour le service de grossesses à haut risque (GHR), vous serez installée en chambre individuelle. Elle vous sera facturée à hauteur de votre prise en charge mutuelle, dans la limite de 103€/jour.
- Réservation d'une chambre individuelle à effectuer dès votre inscription (attribuée en fonction des disponibilités).
- Chèque d'acompte demandé à l'admission aux patients non détenteurs d'une assurance complémentaire ou mutuelle.
- **Les tarifs s'entendent TTC et sont applicables du 1^{er} jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus, quelle que soit l'heure d'entrée et de sortie. (Décret n° 2019-719 du 8 juillet 2019).**

Arrêté du 30 mai 2018 : « *Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières que vous auriez sollicité ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins* ».

SUPPLEMENTS CHAMBRE DOUBLE (facultatifs)

Télévision :	7€ /jour
Wifi :	4€ /jour
Pack Connectik® : Télévision + Wifi	8€ /jour
Téléphone : ouverture ligne téléphonique (<i>hors coût de communication</i>)	4€ /séjour

La chambre double est prise en charge par la sécurité sociale.
Toute prestation hôtelière est en supplément.

PRESTATIONS HOTELIERES A LA CARTE

ACCOMPAGNANT :	
• Menu du jour : entrée, plat chaud, fromage, dessert, thé ou café	15€ /repas
• Forfait nuit + petit déjeuner	25€ /nuit
TOTE BAG MATERNITE (SAC COTON) :	5€
TROUSSE BIEN-ETRE : nécessaire de toilette complet	7€
CAPE DE BAIN BEBE :	12€

Les prix sont indiqués sous réserve de modification de la tarification en vigueur.

FORFAIT JOURNALIER - TICKET MODERATEUR

Le forfait journalier de 20€ par jour (sortie incluse), est institué par le gouvernement depuis avril 1983 et est à la charge du malade (hors maternité, accident du travail, régime Alsace-Moselle, invalide de guerre).

Depuis septembre 2006, une participation forfaitaire de 24€, restant à la charge de l'assuré, est applicable aux actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120€ (sauf cas particulier). Si le total des actes est inférieur à 120€, le montant du ticket modérateur sera de 20% de la base du tarif sécurité sociale sur les frais de séjour et honoraires (sauf cas d'exonération).
Décret 2011- 201 du 21 février 2011.

HONORAIRES DES MEDECINS

Santé Atlantique et les médecins y exerçant, sont conventionnés. Certains praticiens peuvent pratiquer un complément d'honoraires qui figure sur la facture, en sus des frais de séjour. Il est non remboursé par la sécurité sociale, mais généralement pris en charge par votre mutuelle. Il doit faire l'objet d'une information écrite (devis) lors de la consultation.

Renseignez-vous, les suppléments peuvent être pris en charge par votre assurance complémentaire ou votre mutuelle.